

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D2025-8-6**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 37

**Objet : Finances Durée
d'amortissement d'un
fonds de concours voirie**

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 16 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Pouvoirs :

Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame CHAUSSEY Francine a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame EVRARD Elisabeth, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame CHAUSSEY Francine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame Magalie SAUZE

VU la nomenclature comptable M 57 ;

VU les statuts et les compétences de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

CONSIDERANT la dépense réalisée en 2024 de 11 831 € pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Coulonges-sur-l'Autize pour financer une partie de la voirie pour le Pôle Structurant jeunesse dans cette même commune, numéro d'inventaire VG-2041413-24-01 ;

Monsieur le Président expose :
Mesdames et messieurs,

La Communauté de communes Val de Gâtine applique la nomenclature M57 pour son budget principal depuis le 1er janvier 2020. La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sauf exception.

La Communauté de communes a versé un fonds de concours de 11 831 € à la commune de Coulonges sur l'Autize pour financer une partie de la voirie pour le Pôle Structurant jeunesse à Coulonges-sur-l'Autize.

Pour ce fonds de concours, il est proposé une durée d'amortissement linéaire de 2 années.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **DE VALIDER** la durée d'amortissement linéaire à 2 an soit 5 915,50 €/an
- **D'AUTORISER** l'inscription comptable du budget principal sous les imputations :

Dépenses 042/6811 dotations aux amortissements

Recettes 040/28041413 Amortissement projet d'infrastructure d'intérêt national

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Magalie SAUZE



La présente décision est susceptible de recours
devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 16/09/2025, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 18/09/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

